

# **Conseil communal de Prilly**

## **Décisions de la séance No 1-2018**

**du lundi 5 mars 2018**

Président : Monsieur Francis Richard

Lundi 5 mars 2018 à 19h38, à Castelmont.

## **1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**

Appel :

Personnes présentes : 55

Excusées : 11

Retard : 2

Absents : 5

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

- 2. Présentation de la société EPURA SA et de l'avancement des travaux de reconstruction des installations d'épuration des eaux de la STEP de Vidy.**
- 3. Procès-verbaux des 11-12 et 18 décembre 2017**
- 4. Correspondance**
- 5. Communications du bureau**
- 6. Communications municipales**

7. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
8. Assermentation(s)
9. Préavis municipal N° 1-2018 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné aux travaux de mise en conformité des faux-plafonds dans les collèges du Centre et de Jolimont.

## L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N° 1-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 792'000.- destiné aux travaux de mise en conformité des faux-plafonds dans les collèges du Centre et de Jolimont ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 79'200.- par année par le compte 512.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 512.39085 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

**VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 1-2018 sont acceptées par 41 voix pour, 2 voix contre, 20 abstentions.**

10. Préavis municipal N° 2-2018 sollicitant un crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour la participation de la Commune de Prilly au financement du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).

# LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°2-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 37'600.- aux études d'urbanisme suivantes :
  - a) stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 32'800.-
  - b) Schéma directeur du Nord lausannois(SDNL) CHF 4'800.-
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 37'600.- par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

**VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis municipal no 2-2018 sont acceptées.**

## 11. Motions, postulats, interpellations

## 12. Questions et divers

## 13. Contre-appel

La séance est levée (heure): 23:10